



REGLEMENT- ROCK N'TRAIL 2025

REGLES GENERALES

Mise à jour : 3 septembre 2024

Article n°1. Présentation de l'événement

L'événement Rock n'Trail est composé d' :

- Une épreuve trail chronométrée de 20 kilomètres – départ le samedi 26 avril à 9h30
- Une épreuve trail non chronométrée de 7 kilomètres – départ le samedi 26 avril à 10h30
- Une épreuve à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou par équipe (2/4/6) sur une boucle de 7 kilomètres – du samedi 26 avril à 13h00 jusqu'au dimanche 27 avril à 13h00
- 3 courses jeunes non chronométrées – départ le dimanche 27 avril à 10h20.

Article n°2. Règlements des Fédérations

Le Rock n'Trail est soumis au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement correspondant à son épreuve. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article n°3. Assurance

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celles des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article n°4. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le

monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article n°5. Inscriptions

Les inscriptions pour le trail à élimination (en solo ou en équipe) et le trail de 20 kilomètres sont ouvertes à toutes personnes majeures ou devenant majeure l'année de la compétition, c'est-à-dire ouvertes à toutes personnes nées jusqu'au 31 décembre 2007.

Les inscriptions pour le trail de 7 kilomètres sont ouvertes à tous. Toute personne âgée de moins de 14 ans doit obligatoirement être accompagnée d'un représentant légal.

Les inscriptions pour les courses jeunes sont ouvertes à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans.

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition :

Rock n'Trail 2025 - TARIFS TTC

JOUR	EPREUVES	CAT.	HORAIRES	TARIFS
Samedi 26/04/25	Trail à élimination - 24h	Solo	13:15	100,00 €
Samedi 26/04/25	Trail à élimination - 24h	Duo	13:10	180,00 €
Samedi 26/04/25	Trail à élimination - 24h	Equipes de 4	13:05	300,00 €
Samedi 26/04/25	Trail à élimination - 24h	Equipes de 6	13:00	360,00 €
Samedi 26/04/25	Trail de 20km	Solo	09:30	22,00 €
Samedi 26/04/25	7km caritatif	Solo	10:30	7,00 €
Dimanche 27/04/25	Courses Jeunes	Solo	10:20	3,00 €

L'inscription au trail de 7km est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Les enfants doivent être accompagnés par un autre participant majeur.

Pour l'épreuve 24h Chrono et le trail chronométré de 20km, le concurrent doit impérativement fournir lors de son inscription en ligne soit :

1. Son numéro de licence FFA 2025 (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou de leur pass « J'aime Courir »
2. Pour les non-licenciés, fournir une attestation Parcours Prévention Santé (<https://pps.athle.fr/>) datant de moins de 3 mois le jour de la compétition.

À défaut, toute participation à la compétition est exclue sans possibilité de remboursement. Ces justificatifs sont à télécharger sur la plateforme d'inscription du Rock n'Trail.

Pour le trail non chronométré de 7 kilomètres et les courses jeunes, aucun certificat médical n'est demandé aux participants car il ne s'agit pas de compétitions sportives et que, par conséquent, l'organisation ne demande pas de certificat médical.

Néanmoins, la manifestation nécessite un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en

adéquation avec l'effort physique induit par la participation à la manifestation. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin.

Article n°6. Annulation de la participation

Toute inscription à l'événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'organisateur et causée par sa faute. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement.

Les annulations ne seront pas possibles via l'organisation.

Les participants ont cependant la possibilité de souscrire une assurance annulation, disponible sur le formulaire d'inscription lors du paiement en ligne, auprès de Mutuaide. Leurs [conditions générales de vente](#) prévalent lors d'une annulation.

Toutes les autres options prises en ligne sont remboursables à l'exception de la garantie annulation et des dons aux associations.

Article n°7. Changement d'épreuve

Les changements d'épreuves et notamment de catégories seront possibles jusqu'au jeudi 24 avril à 12h00 sur demande du participant sous réserve de dossards disponibles dans l'épreuve demandée, aucun remboursement ne sera possible.

Article n°8. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant aux trails (7km et 20km) :

- 1 dossard (il ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie)

L'organisation fournira à chaque participant ou à chaque équipe du 24h Chrono :

- un bracelet d'identification par participant (+ un bracelet à l'accompagnant du participant solo)
- 1 puce par participant pour les solos et 1 puce par équipes pour les autres catégories (duos, équipe de 4 ou équipes de 6)
- 2 dossards
- 1 bon par participant pour un repas
- 1 dotation à choisir sur le bulletin d'inscription par participant

Article n°9. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer aux jour(s) et heures prévues à cet effet sur l'événement sur présentation de votre pass dossard qui sera envoyé la semaine précédant l'événement.

Le dossard d'un participant pourra être retiré par une tierce personne à condition que celle-ci présente obligatoirement les documents suivants :

- La pièce d'identité du participant
- Le pass dossard du participant

Les duos et les équipes ne sont pas dans l'obligation de venir retirer leurs packs coureurs ensemble.

Le dossard et les autres éléments d'identification devront être et demeurer entièrement lisibles lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Article n°10. Sécurité des épreuves

Tout participant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des participants, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Le numéro de téléphone des secouristes sera communiqué sur le guide de course pour permettre à tous de donner l'alerte.

CONDITIONS SPECIFIQUES POUR L'ÉPREUVE 24H CHRONO

Article n°11. Les catégories

Le trail à élimination de Rock n'Trail a différentes catégories :

- Solo
- Duo - En équipe de 2 participants
- En équipe de 4 participants
- En équipe de 6 participants

Il sera possible d'accueillir 1170 participants maximum - toutes catégories confondues – répartis comme suit :

- 90 pour la catégorie solo
- 90 équipes pour la catégorie duo (180 participants)
- 90 équipes pour la catégorie équipe de 4 (360 participants)
- 90 équipes pour la catégorie équipe de 6 (540 participants)

Les jauges pourront être réajustées à la discrétion de l'organisation.

Article n°12. Parcours

La boucle fait 7 km environ pour 200 mètres de dénivelé positif. Le parcours définitif sera publié sur le site internet <https://rockntrail.fr>.

Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages dossards) à la discrétion de l'organisation.

Article n°13. Déroulement de l'épreuve

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tous les coureurs n'ayant pas franchi la ligne avant les 60 minutes seront considérés comme abandons.

Les participants, de la catégorie équipe de 4 ou équipe de 6, seront quand même autorisés à terminer l'épreuve sans être classés.

Pour la participation en solo

Si après 23h de course et 23 boucles, plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

Le vainqueur pourra être annoncé avant s'il ne reste qu'un seul concurrent en compétition.

Pour la participation en équipes

Les temps de chaque membre de l'équipe seront cumulés. C'est l'équipe dans sa catégorie qui aura le temps cumulé le plus faible qui sera déclarée vainqueur.

Un seul participant de l'équipe sera autorisé à prendre le départ à chaque tour.

Article n°14. Assistance

Pour la participation en solo

L'assistance en zone coureur est autorisée à partir du **7ème tour** (une seule personne par coureur identifiable à un bracelet fourni par l'organisation). Aucun pacer ne sera autorisé sur le parcours.

Pour la participation en duo ou en équipe de 4 ou 6 personnes

Aucune assistance en zone coureur n'est autorisée. Aucun pacer ne sera autorisé sur le parcours, hormis le relayeur suivant.

Article n°15. Chronométrage

Pour la participation en solo

Chaque participant aura une puce de chronométrage (portée à la cheville).

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Chaque duo ou équipe aura une puce de chronométrage.

Le passage de la puce et du dossard, qui fera office de relais, devra se faire obligatoirement dans la zone coureur.

A noter : La puce de chronométrage permettra le suivi en direct des participants via le site internet de l'événement (www.rockntrail.fr).

Article n°16. Base vie

La course comportera une base vie dans l'atelier de la Carrière ainsi qu'un ravitaillement. Le détail des ravitaillements sera disponible sur le site internet de l'événement.

Des douches et des WC seront à disposition pendant toute la durée de la course.

Emplacement :

Pour la participation en solo

Chaque participant aura sa place dans la zone coureur. L'emplacement sera matérialisé et sera composé d'une chaise et d'un bac numéroté.

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Chaque équipe aura sa place dans la zone coureur. L'emplacement sera matérialisé et sera composé d'une chaise et d'un bac numéroté.

Article n°17. Équipement et matériel obligatoire

Chaque participant devra porter sur lui tout au long de l'épreuve le matériel obligatoire suivant :

- Un sifflet
- Une lampe frontale (à partir de la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour)
- Un téléphone portable

Article n°18. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à un remboursement.

Article n°19. Abandons et exclusion

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'organisation peut exclure un participant ou une équipe de la compétition pour les motifs suivants :

- Manquements au règlement
- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Absence de matériel obligatoire la nuit
- Jet de détritus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale
- Non-passage à un point de contrôle fixe ou aléatoire

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

Article n°20. Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur de la FFA.

Article n°21. Classements et Dotations

Seront récompensés :

Article n°24. HEURES

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes confondus) de la catégorie solo
- Tous les finishers de la catégorie solo
- La dernière féminine de la catégorie solo en course si aucune féminine n'arrive au bout des 24h
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie duo
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie équipe de 4 personnes
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie équipe de 6 personnes

TRAIL DE 20KM

- Les trois premiers au scratch – catégorie homme
- Les trois premiers au scratch – catégorie femme

TRAIL CARITATIF DE 7KM

- Un tirage au sort sera organisé parmi les numéros de dossards.

Un classement général des équipes sera disponible sur le site internet (www.rockntrail.fr) de l'événement à l'issue de la compétition.

La grille de prix remis pour les vainqueurs sera disponible sur le site internet de l'événement : <https://rockntrail.fr>.

A noter : l'homme le plus rapide et la femme la plus rapide se verront remettre une récompense :

- Lors du 10^{ème} tour pour les catégories solo et duo :
 - Samedi 26 avril à 22h00
- Lors du 23^{ème} tour pour les catégories par équipe (de 4 ou de 6) :

- Dimanche 27 avril à 11h00

La grille de prix remis pour les vainqueurs sera disponible sur le site internet de l'événement : www.rockntrail.fr.

La remise des récompenses aura lieu le dimanche 27 avril 2025 à 14h00.

Article n°25. Services inclus

Seront inclus à la participation au Rock n'Trail :

- Accès à l'aire de camping : une aire de camping sera mise à disposition des concurrents. En fonction du nombre de participants, le nombre d'emplacement est déterminé par le tableau suivant :

	Emplacement
SOLO	1
DUOS	1
EQUIPES DE 4	2
EQUIPES DE 6	3

- Accès aux toilettes
- Buvette sur place (payante)
- Concerts gratuits
- Massages
- Le suivi live sur le site internet de l'événement (www.rockntrail.fr).

Article n°26. Contact

Pour tout renseignement, contactez Coralie :

- www.rockntrail.fr
- contact@rockntrail.fr
- ou par téléphone au 02 31 53 94 17